Syndicat Cgt des Personnels du Département de Vaucluse

Lettre ouverte

Avignon, le 19/01/2026

Objet : Blocage d'accès au grade d'Agent de Maîtrise.

Madame la Présidente,

La CGT souhaite vous interpeller sur une situation préoccupante concernant l'accès au grade d'agent de maîtrise au sein du Département de Vaucluse.

Nous constatons que, dans les faits, l'accès à ce grade est conditionné à l'acceptation de fonctions d'encadrement, ce qui conduit à écarter de nombreux agents pourtant compétents, expérimentés et remplissant les conditions statutaires pour être promus. Sans oublier celles et ceux qui passent le concours et se retrouvent sur la touche …

Cette pratique pose plusieurs problèmes majeurs :

- Elle crée une discrimination entre les agents, en excluant de la promotion ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas exercer de fonctions d'encadrement, alors même que le grade d'agent de maîtrise ne correspond pas exclusivement à des fonctions managériales.

- Elle détourne l'esprit du statut des agents de maîtrise territoriaux (décret n°88-547 du 6 mai 1988), qui prévoit des missions techniques pouvant inclure de l'encadrement, mais ne conditionne pas l'accès au grade à l'exercice obligatoire de celui-ci.

Syndicat Cgt des Personnels du Département de Vaucluse
Hôtel du Département – Rue Viala – CS 60516 - 84909 Avignon Cedex 9 - **Tél: 04.32.44.88.52 - Portable 06.81.43.12.91**
Courriel : cgt.departement84@gmail.com ou cgt@vaucluse.fr Site internet : https://cd84.syndicatcgt.fr/

- Elle bloque les parcours professionnels et empêche une reconnaissance légitime des compétences techniques et de l'ancienneté de nombreux agents.

- Elle entretient une pression injustifiée sur les agents, sommés d'accepter des fonctions d'encadrement parfois sans formation, sans moyens et sans réelle reconnaissance.

Pour la CGT, il est inacceptable que l'évolution de carrière soit ainsi conditionnée à une obligation fonctionnelle qui ne repose sur aucun fondement statutaire clair.

Nous demandons donc :

- Que l'accès au grade d'agent de maîtrise repose sur les critères réglementaires (ancienneté, valeur professionnelle, compétences),
- Que les missions d'encadrement relèvent des fiches de poste et de l'organisation des services, et non d'un filtre à la promotion,
- L'ouverture d'un vote, après échange, en instance (CST / Formation spécialisée) sur les critères de promotion et les parcours professionnels au sein de la collectivité.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons disponibles pour engager un dialogue sérieux sur ce sujet qui touche directement à l'équité et à la reconnaissance des agents.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le syndicat CGT départemental des personnels du département de Vaucluse

Amandine Laugier
Secrétaire générale

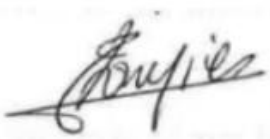

Syndicat Cgt des Personnels du Département de Vaucluse
Hôtel du Département – Rue Viala – CS 60516 - 84909 Avignon Cedex 9 - **Tél: 04.32.44.88.52 - Portable 06.81.43.12.91**
Courriel : cgt.departement84@gmail.com ou cgt@vaucluse.fr Site internet : https://cd84.syndicatcgt.fr/